

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 16 novembre 2021, à 19h30
à la Salle communale**

Présents

M. POTVIN Thierry, Président
M. PFEIFFER Pablo, Vice-président
Mme TAHERI Odile, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme BOYE Jenny
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MALHERBE Sylvie
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. CRÉTARD Pascal

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
2. Communication du bureau du Conseil Municipal
 - Nomination des suppléants « GICORD » (1 suppléant)
 - Date des séances du Conseil municipal 2022
 - Vote sur les « députés suppléants »
 - Décision d'entrée en force des décisions de l'ACG
3. Communication du Maire et des Adjoints
 - Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal
 - a. Reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos, vote sur la délibération 14/2021 relative à la demande de naturalisation n°2020.558

* * *

M. Thierry POTVIN, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19 heures 30 précises. Absent, M. Pascal CRÉTARD est excusé.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président annonce qu'après le décès d'Albert MARÉCHAL le mois dernier, la commune a récemment appris le décès de Jean-Claude FAES, Maire de Collex-Bossy de 1976 à 1987. Il enjoint l'assemblée à avoir également une pensée pour un ancien Conseiller municipal récemment disparu, Michel FLUMET, que certains Conseillers municipaux connaissaient bien. Le Président demande aux personnes présentes de se lever et d'observer une minute de silence à leur mémoire.

Après avoir remercié l'assemblée, **M. POTVIN** entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

1.1. Précision concernant le remplacement de deux conseillers municipaux (p.171, point 12.2)

(Intervention de M. Frédéric Betto)

M. Frédéric BETTO demande que son nom soit ajouté à celui de Mme Dorothea NOLL dans l'intervention de cette dernière relative à son remplacement et celui de M. BETTO, les deux Conseillers municipaux étant dans l'impossibilité de participer à la séance du lendemain du Conseil consultatif du Groupement Intercommunal pour le Stade Marc Burdet.

Dont acte.

1.2. Harmonisation des directives de communication (p.164, point 6.4)

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Dans son intervention relative à l'aménagement du chemin piétonnier à la route de Vireloup, **Mme NOLL** suggérait l'élaboration de lignes directrices uniformisant les informations communales transmises par flyer. Elle aimerait que la retranscription de son intervention mette en avant cette proposition.

Dont acte.

1.3. Suppression d'un sous-titre dans la mise en page (p.166, point 7.4)

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL fait remarquer que le rapport de la commission Sports et Manifestations débute avec un sous-titre au point 7.4.1, qui n'est suivi d'aucun autre sous-titre. Les sous-sections ne lui semblent pas pertinentes dans ce rapport de commission.

Dont acte.

1.4. Ferme Gindre-Constantin et adjudication (p.170, point 10)

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Lors de la séance précédente, M. BETTO et Mme NOLL ont salué l'acceptation du budget de rénovation de la Ferme Gindre-Constantin. Or, dans son intervention à la suite de l'adoption de la délibération y relative, **Mme NOLL** soulignait que son collègue et elle-même avaient assisté aux séances d'adjudication plutôt qu'à la présentation de l'atelier March.

Dont acte.

Constatant l'absence d'autres remarques, le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 12 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Nomination des suppléants du GICORD

Le Conseil municipal est appelé à choisir en son sein une suppléante ou un suppléant pour sa représentation au sein du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD).

Le Président demande s'il y a des candidatures.

Mme Cecilia MORGANELLA est candidate à ce poste.

Prenant acte de l'absence d'autres propositions de candidatures, **le Président** demande si certains Conseillers municipaux souhaitent s'opposer à ce que Cecilia MORGANELLA soit suppléante du représentant du Conseil municipal auprès du GICORD

En l'absence d'opposition à la sélection de Mme Cecilia Morganella en tant que suppléante du représentant du Conseil municipal auprès du GICORD, le Président prend note de l'accession de la Conseillère municipale à cette fonction.

2.2. Dates des séances du Conseil municipal en 2022

S'agissant des dates des séances du Conseil municipal pour l'année 2022, le Président estime que les Conseillers municipaux ont eu le temps de consulter la proposition qui a été faite par le Secrétariat général. Il demande s'il y a des observations ou des objections.

M. Maximilien FERRILLO indique que des séances de la commission Cohésion sociale et Culture sont prévues les 25 janvier 2022 et 28 juin 2022.

Après vérification auprès du Secrétariat général, **M. POTVIN** demande au président de la commission Cohésion sociale et Culture de bien vouloir trouver de nouvelles dates pour ces deux séances de commission.

En l'absence d'objection aux dates proposées pour les séances du Conseil municipal en 2022, le Conseil municipal approuve ces dates pour les séances de 2022. Il s'agit des dates suivantes : 25 janvier, 1^{er} mars, 29 mars, 3 mai, 7 juin, 28 juin, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2022.

2.3. Nomination de conseillers municipaux suppléants

L'assemblée se rappellera que lors de la précédente séance, **le Président** avait demandé aux Conseillers municipaux de réfléchir à la possibilité pour le Conseil municipal de prévoir des suppléants pour ses membres. Il invite ses collègues à se prononcer sur cette option qui est prévue par une modification de la Loi sur l'Administration des Communes (LAC). Avant de passer au vote, le Président demande s'il y a des observations.

Mme Odile TAHÉRI argumente que les représentants du groupe Parti Démocrate-Chrétien Ouvert (PDCO) ne sont pas assez nombreux pour élire des suppléants et qu'il serait délicat pour eux de faire appel à des personnes externes, qui ne sont pas informées des travaux des commissions.

Mme Jenny BOYE rappelle que, comme mentionné par M. Tiziano VERARDI lors d'une précédente séance, les Conseillers municipaux se sont déjà prononcés défavorablement au principe d'élection de suppléants.

Le Président POTVIN répond que les prises de position étaient des préavis défavorables au projet de loi en question. Or, depuis, la loi est entrée en vigueur et comporte une modification qui donne la possibilité aux Conseils municipaux de choisir s'ils souhaitent élire des Conseillers suppléants.

Au nom du groupe Collex-Bossy Avenir, **Mme Rose Marie MOTA** annonce que son groupe serait favorable à élire des suppléants en cas de départ.

M. VERARDI demande si les suppléants seraient des personnes externes au parti et seraient assermentés.

Mme Martine ROSET indique que les suppléants sont les premiers viennent-ensuite de chaque liste et qu'un seul suppléant par liste serait assermenté pour remplacer les Conseillers municipaux absents lors des séances de commission et des plénières. Elle précise qu'en cas d'absence de viennent-ensuite dans les listes, les suppléants seraient désignés lors d'élections complémentaires.

Constatant l'absence d'autres remarques, le Président demande aux Conseillers municipaux de se prononcer sur la question de la désignation de Conseillers municipaux suppléants (au moment du vote 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

A 4 voix pour, 9 contre et aucune abstention, le Conseil municipal décide de ne pas se prévaloir de la possibilité de désigner des conseillers municipaux suppléants.

2.4. Entrée en force de 10 décisions de l'ACG

Le dernier élément de communication consiste à informer l'assemblée de l'entrée en force des dix décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises dont les Conseillers municipaux ont pris connaissance en septembre 2021 et qui n'ont pas fait l'objet d'opposition de la part des Conseils municipaux du canton. Les objets de ces décisions figurent dans le procès-verbal du 14 septembre et le détail de ces décisions sur la page du 14 septembre sur la plateforme CMNet.

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Conformément à la procédure établie lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2021, **M. le Maire** est censé demander si certains Conseillers municipaux ont des questions sur le document qui fait état des autorisations de construire au 12 octobre 2021. Or, cette liste n'a pas été mise à disposition des Conseillers municipaux. Il est dès lors convenu que la liste du mois de décembre soit complétée de celle de novembre et traitée lors de la séance suivante du Conseil municipal.

3.2. Modification de zone du projet des Houchettes

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire informe l'assemblée que la modification de zone permettant le projet des Houchettes a été prononcée par le Grand Conseil de l'Etat de Genève, par un vote à l'unanimité le 6 octobre 2021. La période référendaire s'étend jusqu'au 24 novembre 2021. Une fois celle-ci passée, le projet entrera en phase de production, ce qui impliquera en particulier un choix concernant le mode de financement du projet.

3.3. Activités culturelles et manifestations

(Intervention de M. Skander Chahlaoui, Adjoint)

M. Skander CHAHLAOUI rappelle à l'assemblée que la saison culturelle bat son plein. Ce weekend, les habitants auront l'occasion de découvrir un jeune talent local, M. Thomas WENNINGER, dont les tableaux seront exposés à la Chapelle communale.

Il annonce également que la Fête de l'Escalade se tiendra le vendredi 10 décembre en soirée. Il invite d'ores et déjà les Conseillers municipaux à se rendre disponibles le jeudi 9 décembre pour aider au montage de la fête.

Finalement, il informe l'assemblée que le Calendrier de l'Avent reprendra en décembre et que la Mairie accueillera la population le 16 décembre 2021.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission des Infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Une séance s'est tenue le 18 octobre.

Les commissaires ont abordé le projet de résolution concernant la fermeture de la route de Bois-Chatton au trafic motorisé. La commission souhaite abandonner la demande de fermeture complète de l'axe routier et se renseigner sur différentes alternatives : feux de circulation alternée, horaires d'ouverture plus restreints, aménagements routiers, etc... L'ensemble de la commission s'est opposée à la fermeture complète, notamment car les commerces locaux seraient pénalisés.

Dans un second temps, la commission s'est intéressée à l'aménagement de la route d'Ornex, dont elle verra les plans lors d'une prochaine séance.

Finalement, la commission a pris note du démarrage des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier à la route de Vireloup.

M. VERARDI ajoute que pour la discussion sur la fermeture de la route de Bois-Chatton, les commissaires ont surtout demandé au technicien communal de se renseigner sur les options possibles.

4.2. Commission du Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 1^{er} novembre 2021.

4.2.1. Budget 2022

La commission a étudié chacune des lignes budgétaires qui la concernaient. Les postes dont les sommes ont été modifiées par rapport au budget 2021 sont les suivantes :

- Compostage : les frais liés au compostage passent de Fr. 45'000.- en 2021 à Fr. 62'000.-, principalement en lien avec l'augmentation de la quantité de déchets verts.
- Collecte des déchets : une augmentation de Fr. 7'000.- est observable pour ce poste. Celle-ci est expliquée par l'augmentation de la quantité de déchets ménagers ramassés lors des levées hebdomadaires. Cela n'est pas un résultat rassurant. De plus, les encombrants ramassés lors des levées dédiées apparaîtront dans les statistiques communales de collecte des déchets.
- Révision du Plan communal de gestion des déchets : une étude d'une valeur de Fr. 18'000.- est prévue en lien avec la révision du Plan communal de gestion des déchets, en réponse au Plan directeur cantonal de gestion des déchets. Cette étude, prévue initialement en 2021, n'a pas pu être réalisée et est donc reconduite.

- Entretien des bennes des éco-points : une augmentation de Fr. 6'000.- est observable par rapport au budget 2021. Le poste se monte donc à la somme de Fr. 13'000.-. Ce poste comprend les frais de nettoyage des bennes de recyclages mais aussi les sommes dédiées à la mise en place d'une surveillance par caméra des éco-points, notamment celui du stade Marc Burdet.
- Lutte contre la pollution de l'environnement : Fr. 20'000.- sont dédiés à des prestations de tiers pour des actions de sensibilisation contre la pollution de l'environnement. Ces actions de sensibilisation sont le fruit des travaux des commissions réunies Territoire et Cohésion sociale et Culture : journées contre le littering, action « Nettoyons notre Village », système de troc, etc...
- Subventions éco21 et TPG : ce poste a été fortement diminué de Fr. 8'000.- et se monte donc à Fr. 12'000.- dans le budget 2022. Cette somme comprend les subventions prévues dans le Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Collex-Bossy. Il semble que les habitants de la commune soient peu consommateurs de ce genre d'aide. Ainsi, l'Exécutif a souhaité réévaluer le montant de cette ligne budgétaire à la baisse. Les membres de la commission étaient quelque peu étonnés et ont demandé qu'une information aux habitants soit à nouveau diffusée pour les avertir de l'existence de ces aides financières.
- Bien que la ligne budgétaire « Honoraires conseillers spécialistes externes » ne concerne pas directement la commission du Territoire, il a été vérifié que les Fr. 25'000.- demandés par voie de motion pour la défense de la commune ont bien été ajoutés au budget, ce qui est le cas.

La commission a voté un préavis favorable à l'unanimité pour ce budget en tenant compte du souhait de la commission que la ligne budgétaire « prestations de tiers » soit renommée « prestations de tiers / action de sensibilisation ».

4.2.2. Plan directeur communal

La commission a été informée que le planning annoncé par les mandataires est respecté.

4.2.3. Décharges

Aucun nouveau développement n'est à mentionner concernant les projets de décharges, si ce n'est qu'une rencontre s'est déroulée le 8 novembre 2021 avec les acteurs du canton concernant la décharge de type A.

4.2.4. Projet des Houchettes

La modification de zone pour le projet des Houchettes a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil de l'Etat de Genève, le 6 octobre 2021. Actuellement, la loi adoptée est en période référendaire. Le prochain travail de la commission et de l'ensemble du Conseil municipal sera de définir quel type de financement sera prévu pour le projet. La commune se fera assistée par un économiste et une présentation à l'ensemble du Conseil sera effectuée en temps voulu pour garantir le même niveau d'information à tous les Conseillers municipaux.

4.3. Commission des sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 15 novembre 2021.

4.3.1. Subventions aux associations communales

Le sujet concernant la clé de répartition des subventions aux associations est revenu à l'ordre du jour. En effets, certaines personnes s'inquiètent de ce nouveau fonctionnement concernant la mise à disposition des salles communales pour des activités qui ne fonctionnent pas par le biais d'une association (gym des dames, badminton).

La séance de commission s'étant focalisée sur le budget 2022, ce point sera traité en décembre.

4.3.2. Fête de l'Escalade et Flambée des Sapins

Les travaux pour ces manifestations suivent leur cours. Mme NOLL a eu de longs échanges avec Mme Isabelle VETTERLI, la nouvelle responsable des manifestations, pour l'aider à organiser au mieux ces festivités. La présidente de la commission se réjouit d'y voir les Conseillers municipaux nombreux.

Ces derniers sont d'ailleurs sollicités pour la mise en place et le rangement de la fête de l'Escalade. Les organisateurs sont également à la recherche de Conseillers municipaux responsable pour porter les torches lors du cortège du 10 décembre 2021, qui partira du centre communal à 18 heures. Les personnes intéressées sont priées de contacter Mme NOLL par email.

4.3.3. Budget 2022

La commission a passé en revue chacune des lignes budgétaires qui la concernait.

- Dans les grandes lignes, il est prévu d'allouer Fr. 18'000.- aux subventions aux différentes associations sportives et sociales de la communes.
- La commission a également décidé d'augmenter de Fr. 1'000.- la somme prévue pour la Fête des Promotions, pour un total de Fr. 16'000.- permettant l'organisation d'une célébration dédiée aux 8P qui quittent l'école primaire de Collex-Bossy pour le cycle d'orientation. Cette fête avait été initiée à cause du COVID-19 et a eu lieu à deux reprises, qui ont fortement été appréciées. Il semble important aux yeux de la commission que les jeunes aient un moment qui leur soit dédié.
- La commission souhaite que le budget prévu pour les manifestations communales (hors promotions) soit augmenté de Fr. 5000.-. Le pot commun se monterait donc à Fr. 25'000.- au lieu de Fr. 20'000.- prévus initialement et concerne les manifestations suivantes : flambée des sapins, fête nationale, Escalade, fête de Noël. En effet, la commission juge important que ces fêtes puissent être réalisées sans restriction financière, pour qu'après cette période difficile de restrictions sanitaires, les fêtes puissent reprendre et que les habitants puissent se retrouver pour partager des moments conviviaux. A noter que le budget avant la pandémie se montait à Fr. 23'500.-.

La commission a voté un préavis favorable à l'unanimité pour ce budget en tenant compte de la demande de hausse budgétaire pour l'organisation des manifestations communales.

4.3.4. Projet de Four à Pain

La commission a toujours le projet de remettre en fonction le four à pain communal. Cependant, les membres de la commission ont estimé que les devis qui leur ont été présentés pour les travaux de remise en état ne permettaient pas d'avoir un avis tranché quant aux travaux prévus.

Ce sujet figurera à l'ordre du jour de la séance de décembre.

4.3.5. Parcours d'entraînement pour la course de l'Escalade

Concernant le parcours d'entraînement pour la course de l'Escalade prévu dans les bois de Collex-Bossy et de Versoix, le dossier y relatif est entre les mains de la communes de Versoix. La commune de Collex-Bossy doit donc se montrer patiente quant à la mise en place de ce parcours.

4.4. Commission Cohésion sociale et Culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Une séance a eu lieu le 12 octobre 2021. L'ordre du jour de la séance du 12 octobre portait sur le projet de budget ainsi que les deux entrées Cohésion sociale et Culture.

4.4.1. Présentation de la Fédération genevoise de coopération

En première partie de séance, la commission a accueilli un représentant de la Fédération genevoise de coopération, qui est venu présenter les différents projets ainsi que le fonctionnement de cet organisme qui œuvre dans le domaine humanitaire. La commission ne s'est pas encore positionnée à la suite de cette présentation, souhaitant donner aux commissaires un temps de réflexion. Un débat est prévu lors de la prochaine séance de la commission, laquelle vous tiendra informée de la suite qu'elle souhaitera donner à cette collaboration-délégation.

4.4.2. Budget 2022

Concernant le budget 2022, la commission a pris connaissance des lignes qui lui sont attribuées, et des aménagements ont été amenés dans le domaine culturel. Le budget prévu pour les artistes a été diminué au profit du budget pour la communication des manifestations, jugée insuffisante actuellement. Par conséquent, la commission a décidé que pour un budget constant, tout en maintenant une certaine qualité des prestations au regard des cachets qui peuvent être octroyés aux artistes par la commune, la commission diminuera le nombre de manifestations pour la saison culturelle 2022-2023 et augmentera en contrepartie le budget communication de cette nouvelle saison culturelle.

En effet, il ne suffit pas de vouloir produire une saison culturelle éclectique si la communication n'est pas suffisante à sa promotion.

Enfin la commission a décidé d'augmenter le budget pour l'encadrement des manifestations par l'engagement de jeunes pour les manifestations afin que les commissaires ne soient pas sursollicités pour des tâches qui ne leur appartiennent pas. Le projet de budget a été voté favorablement avec le rééquilibrage proposé.

4.5. Commission des finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

La commission s'est réunie le 9 novembre 2021 pour discuter des lignes budgétaires 2022 concernant les finances. Le budget 2022 a fait l'objet de nombreuses questions de la part des commissaires, qui, après analyse n'ont opéré aucun changement. La commission a donné son préavis favorable à ces lignes budgétaires à la majorité de 4 voix favorables, aucune défavorable, et 1 abstention. La commission discutera du budget 2022 dans sa totalité lors de sa prochaine séance.

M. Michael KENDE a ensuite demandé à M. MUÑOZ de présenter les différents modes de financement du projet des Houchettes, comme cela avait été fait en commission Territoire.

4.6. Commission de la sécurité

(Intervention de Mme Rose Marie Mota, présidente)

La commission s'est réunie le 2 novembre 2021.

4.6.1. Budget de la compagnie de sapeur-pompiers

Dans un premier temps, la commission a approuvé le budget de la compagnie des sapeur-pompiers. Cette année, l'Exécutif leur a demandé de s'efforcer à abaisser leur budget 2022 à Fr. 100'000.-. Le commandant de la compagnie est parvenu à le faire en renonçant à certaines dépenses. Selon la présidente de la commission, il ne sera pas possible de leur demander de le faire à chaque exercice.

4.6.2. Surveillance des éco-points

Ensuite, la commission a envisagé la pose d'une caméra de surveillance de l'éco-point du stade Marc Burdet, dans un but dissuasif des incivilités.

4.6.3. Projet d'extinction des lumières nocturnes

La commission a été informée par M. CHAHLAOUI que le projet d'extinction des lumières nocturnes suivait son cours après une phase pilote fructueuse. Les discussions actuelles se concentrent à certaines zones, notamment la route cantonale.

4.6.4. Projet de contrôle du stationnement et budget 2022

Les commissaires se sont penchés sur le projet du contrôle de stationnement, dont M. CHAHLAOUI leur a présenté le budget. En effet, cela fait près d'une année que la commission tente de répondre au risque des voitures stationnées à long-terme sur le territoire communal à cause des restrictions au stationnement en vigueur dans les communes alentour. Les communes voisines restreignent le stationnement, ce qui reporte le problème sur la commune de Collex-Bossy. Le constat est que des voitures immatriculées en France et des services de voituriers stationnent des véhicules sur le territoire communal.

La commission s'est donc accordée sur le contrôle du stationnement dans quatre zones : les parkings du stade Marc Burdet, du centre communal, de l'école et de l'Auberge des Bois. Ces parkings seraient placés en zone 4 heures en semaine et de 9 à 17 heures et seraient contrôlés par la police du stationnement. Le coût de la pose des panneaux se monte à Fr. 10'000.- tandis que la participation de la commune au Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement se monte à Fr. 40'000.- selon une clé de répartition. Le contrôle du stationnement générerait des revenus estimés à Fr. 10'000.- annuellement.

Les commissaires ont approuvé le budget 2022 comprenant le projet de contrôle du stationnement.

M. CHAHLAOUI précise que le Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement fonctionne selon une clé de répartition. Il a proposé que la commune de Collex-Bossy adhère à 10% de son budget de fonctionnement de Fr.-. 50'000.- mais que, la première année, la commune ne paie que Fr. 25'000.-, auxquels s'ajouteraient Fr. 5'000.- de frais administratifs, Fr. 10'000.- de pose des panneaux et des revenus estimés à Fr. 10'000.-. Il est d'avis que la commission sollicite le Conseil municipal pour avoir une décision formelle sur ce projet de contrôle du stationnement.

M. VERARDI, au nom du groupe Collex-Bossy Ensemble (CBE) qu'après un rapport de Mme BOYE de la dernière séance de commission Sécurité, que les conseillers municipaux peuvent comprendre la pression mais que les zones placées sous un contrôle du stationnement ne sont pas les zones critiques de la commune. En effet, selon eux, le parking du stade n'est occupé que lors des matchs de football et l'Auberge des Bois par les voitures des promeneurs le weekend. Le groupe ne voit donc pas la nécessité de briser la tradition de parkings gratuits sur le territoire communal en contrôlant le stationnement à un coût conséquent. Dans un premier temps, serait-il possible de changer uniquement les panneaux de stationnement, demande-t-il ?

M. CHAHLAOUI répond que la question a été abordée au sein de la commission qui a tranché que les automobilistes se passeraient le mot. L'idée de la politique de contrôle du stationnement est de préparer les usagers du domaine public à un changement d'habitude et de préparer la population à un contrôle du stationnement.

M. VERARDI argumente que la conjoncture budgétaire nécessite de la prudence. Il se demande si le garde-champêtre pourrait observer les voitures stationnées dans les places de parking ou si un budget d'étude pouvait être alloué à une analyse plus précise de la problématique.

M. KENDE rejoint la proposition de son collègue de commencer par changer les panneaux de stationnement et d'observer si cela a un impact. Il se voit également confirmer que rien ne peut être fait pour déloger des véhicules stationnés à long-terme dans les zones 15 heures.

Mme MOTA rappelle que la pression sur le territoire communal vient de la limitation du stationnement par les communes alentours. Un simple changement de panneaux ne permettra de dissuader qu'une fraction de personnes respectueuses mais ne résoudra pas le problème. De plus, seuls les contrôleurs du stationnement ont le droit de verbaliser les contrevenants. Elle invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le fait de continuer ou de suspendre ce projet.

Mme Nadia MARQUES est nouvelle commissaire à la Sécurité et se dit surprise qu'aucune étude n'ait été menée pour savoir combien de voitures par foyer étaient stationnées sur le domaine public. Elle constate que bien que la commune soit sensible au sujet de la mobilité douce, aucun commerce de proximité n'est proposés et la mobilité douce vers le centre-ville est compromis pour certaines catégories de la population. Il lui semble trop tôt pour restreindre le stationnement à une durée de 4 heures dans des zones dans lesquelles les usagers viendront en transports motorisés, telle la ferme Gindre-Constantin.

Mme NOLL est d'avis que ce projet n'est pas urgent au vu des finances actuelles de la commune. Il lui semble d'ailleurs que les zones dont les habitants se plaignent sont les places de parking sur la route de Vireloup et le chemin des Chaumets, alors que la politique de stationnement débiterait dans les grands parkings. Elle propose que, la commune connaissant déjà le coût de participation au contrôle du stationnement, elle pourra se tenir prête pour l'exercice 2023. Elle doute d'ailleurs que la commune ait beaucoup de voitures ventouse mais pas de pratique de spray au sol pour voir si elles sont déplacées ?

Mme TAHÉRI estime qu'il est pertinent de débiter à réglementer le stationnement au sein de la commune. Elle demande toutefois si les personnes stationnées dans les grand parkings ne risquent pas d'être déplacées à la rotue de Vireloup et ailleurs et ainsi de déranger les habitants.

M. Pablo PFEIFFER n'est pas convaincu par la proposition de politique de stationnement. Il estime que la commune n'est pas comparable avec les communes voisines, qui ont des gares du Léman Express.

Mme MOTA répond que les voitures seront stationnées là où il y a aura de la place. Le risque de placer l'ensemble de la commune en zone 4 heures serait de donner un signe et de permettre à cela d'être moins brutal pour la population.

M. VERARDI demande si le fait que le Conseil municipal vote négativement compromet l'offre du Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement. Ensuite, il demande combien de contrôleurs viendraient par semaine.

M. CHAHLAOUI répond que rien n'empêche la commune de rejoindre le corps intercommunal de contrôleurs du stationnement en 2023, si ce n'est que l'offre d'une première année à Fr. 25'000.- n'est pas garantie. Ensuite, deux contrôleurs assureraient un total de 8 heures par semaine.

Constatant l'absence d'autres interventions, M. POTVIN résume la proposition de la commission Sécurité de porter à 4 heures la limitation du stationnement dans 4 parkings de la commune et de faire les démarches pour initier un contrôle du stationnement dans ces 4 zones dès 2022 (au moment du vote 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

A 6 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le Président tranchant en faveur du projet de contrôle du stationnement portant le nombre de voix pour à 7, le Conseil municipal est favorable à la proposition de la commission Sécurité de fixer à quatre heures la durée maximale de stationnement sur quatre parkings de la commune et de prévoir un contrôle du stationnement, et ce, dès 2022.

4.7. Commission ad hoc sur l'affectation de la Laiterie de Bossy

(Intervention de M. Thierry Potvin, président)

M. POTVIN ajoute brièvement, en tant que Président de la commission ad hoc sur l'affectation de la Laiterie de Bossy, que la commission reprend ses travaux ce mois-ci avec deux séances, dont l'une sera consacrée à une présentation sur le concept de maison de quartier par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Le Président de la commission pense que les commissaires vont pouvoir accélérer leurs efforts et espère qu'ils pourront présenter rapidement des propositions concrètes.

5. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal – reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19

Le Conseil municipal est saisi d'une décision de l'ACG sujette à son opposition. Il s'agit de la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture pour donner suite à la crise sanitaire Covid-19. Les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du texte complet de cette décision de l'ACG, disponible sur CMNet. **Le Président POTVIN** demande si des Conseillers municipaux souhaitent exercer leur droit d'opposition à cette décision.

En l'absence d'opposition, le Président conclut que par conséquent, le Conseil municipal de Collex-Bossy n'exercera pas son droit d'opposition à la décision précitée de l'ACG.

6. Propositions individuelles et questions

6.1. Portail de l'église

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL remercie l'Exécutif d'avoir fait le nécessaire pour réparer le portail de l'église, ce qui est appréciable.

6.2. Remarques individuelles et lien à la population

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL sait que les remarques individuelles et questions peuvent agacer certaines personnes mais qu'il faut garder en tête que ce point de l'ordre du jour permet aux Conseillers municipaux de faire valoir l'avis des habitants. La population ne percevant pas le temps passé en séances de commission et ne consultant pas forcément les procès-verbaux du Conseil municipal, il est important de garder en tête que les commentaires relèvent de l'opérationnel.

M. MUÑOZ aimerait que la population profite de ce point pour transmettre aux conseillers municipaux ses préoccupations. Il rappelle que le Secrétariat et l'Exécutif sont ouverts pour des entretiens avec les habitants.

6.3. Porte du hangar technique du stade Marc Burdet

(Préoccupation de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL avait évoqué le dysfonctionnement de la porte du hangar technique du stade et se souvient qu'il lui avait été répondu que les travaux étaient prévus dans le budget 2021. Elle s'inquiète que la porte ne soit toujours pas réparée d'ici fin décembre.

M. MUÑOZ informe qu'un problème d'approvisionnement a retardé la réparation de la porte du hangar technique, de trois portes extérieures, de la porte du garage ainsi que de trois portes au rez-de-chaussée. Il continue à mettre la pression à l'administration.

M. FRACHEBOUD complète que le choix s'est porté sur l'entreprise d'un habitant de la commune pour réaliser ce chantier. Or, cette entreprise connaît du retard.

6.4. Prêt des tentes communales

(Question de Mme Dorothea Noll)

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, M. MUÑOZ avait renvoyé Mme NOLL au Secrétariat général concernant le prêt des tentes communales. **Mme NOLL** part du principe qu'une question publique nécessite une réponse publique et remercie Mme ROSET de lui avoir indiqué qu'une personne de la commune a eu une dérogation et que les passe-droits n'auront plus lieu quant aux prêts de ces tentes.

Il avait également été mentionné que le Conseil municipal avait décidé de ne plus prêter ou louer les tentes communales mais cette information était erronée. A l'époque, sous l'égide de Mme NOLL et de M. Carlos SILVA, la commission des Loisirs s'était positionnée en faveur du prêt de ces tentes uniquement à des associations communales et à condition que le montage se fasse selon les disponibilités du personnel de voirie. Elle demande si ces tentes continuent à être prêtées.

Mme ROSET répond que les tentes continuent à être prêtées du moment que les employés de voirie sont disponibles pour leur montage et le démontage.

6.5. Rétrécissement de la chaussée à l'entrée de Bossy

(Question de Mme Odile Tahéri)

Mme TAHÉRI a été interpellée par un habitant de la commune qui s'est plaint qu'à l'entrée de Bossy, au niveau du rétrécissement de la chaussée par la chicane, les véhicules arrivant depuis la France ne cédaient jamais la priorité aux véhicules montants. Serait-il possible d'ajouter des panneaux donnant la priorité à un sens de circulation ?

M. Sébastien PESENTI répond que cette option a déjà été analysée et, qu'à la lumière des réponses données par les autorités cantonales, la situation est laissée au libre arbitre des usagers de la route.

6.6. Buvette du stade Marc Burdet

(Intervention de Mme Rose Marie Mota)

Mme MOTA a été interpellée par des footballeurs qui souhaitent avoir des nouvelles concernant l'attribution et la réouverture de la buvette du Stade.

M. MUÑOZ informe que le bail de la buvette a été attribué et que les représentants du Conseil consultatif du GISMB ont été tenus au courant. Le nouveau locataire doit déposer son dossier à la police du commerce qui lui transmettra son autorisation d'exploiter après instruction.

6.7. Réponses formelles à donner au public

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL souhaitant revenir sur le déroulement des questions du public de la séance précédente préfère que l'Exécutif fasse une réponse formelle en disant qu'il se renseignera s'il ne connaît pas la réponse à la question.

M. MUÑOZ répond à ce propos que la personne du public ayant posé la question est invitée à le rencontrer le 13 décembre pour un contact facilité. En effet, il reconnaît qu'il a fait preuve de maladresse.

6.8. Questions du public

(Intervention de Mme Rose Marie Mota, pour les trois cheffes de groupes)

Mme MOTA informe que, sur entente des trois cheffes de groupes politiques, il a été préféré que les membres du public bénéficient d'un temps imparti pour poser leurs questions plutôt que d'un nombre de questions par personne.

* * *

Constatant l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président sonne la clôture de la séance du Conseil municipal à 20h40.

La parole est ensuite donnée au public. Conformément à la décision du Bureau du Conseil municipal du 11 mai 2021, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Au vu de la discussion précédente, le Président rappelle que les questions doivent être d'intérêt général et ne pas concerner des cas particuliers. Le temps dédié aux interventions du public est de 30 minutes.

Par la suite, le Président lève la séance publique à 20h47 et demande aux membres du public de bien vouloir quitter la salle communale, les débats et délibérations suivantes du Conseil municipal étant tenus à huis-clos.

* * *

9. Huis clos, vote sur la délibération 14/2021 relative à la demande de naturalisation n° 2020.558

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis-clos.

* * *

La séance est levée à 20h53.

Le président du Conseil municipal :
Thierry Potvin

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat